

**Sommaire**

Les interventions de FO et d'une collègue AESH à la manifestation du 3 juin p. 1 – La Provence (article du 4.06.2021) p. 3  
Compte rendu de l'audience à la DASEN p. 3 – Prochaine réunion d'information syndicale p.5

## Manifestation des AESH – Avignon, le 3 juin 2021



### Prise de parole de Tanguy LANGLET, pour la Fédération FO de l'Enseignement, devant la Direction académique de Vaucluse,

Tout d'abord, la Fédération FO de l'Enseignement (FNEC FP FO) remercie les AESH et les enseignants venus aujourd'hui pour cette journée de grève et de mobilisation à l'appel de FO, FSU, CGT Educ et SUD Éducation.

Le 8 avril dernier, partout en France et dans notre département, des milliers d'AESH et d'enseignants à l'appel de FO, FSU, Solidaires, CGT ont manifesté devant les Rectorats et Directions Académiques.

Il est urgent que soit mis fin à la précarité des AESH par leur **intégration dans un corps de la fonction publique** garantissant ainsi **un vrai salaire, un vrai déroulement de carrière et une revalorisation salariale immédiate**.

Qui peut vivre avec 933 euros brut par mois et moins ? Comment payer un loyer, les charges, se nourrir... et souvent se déplacer d'un établissement à l'autre avec un tel salaire de misère ? !

Le 5 mai dernier, la fédération FO de l'enseignement reçue au Ministère a revendiqué le paiement immédiat de l'indemnité compensatrice CSG, a revendiqué que les primes en éducation prioritaire ainsi que la prime informatique soient aussi perçues par les AESH.

L'exploitation honteuse de la part du gouvernement de ces personnels précaires, ça suffit.

Et la mise en place des **Pôles Inclusif d'Accompagnement Localisés (PIAL)** ne fait qu'aggraver **la flexibilité et les conditions de travail des AESH. Ces PIAL que le Ministre de l'Éducation Nationale veut généraliser à la rentrée 2022 servent** à réduire drastiquement la prise en charge des élèves en situation de handicap avec une base soit de 5h, 6h ou 7h ; **il n'est plus question de partir des besoins des élèves mais de faire des économies sur le dos des élèves.**

Ce sont des milliers d'enfants qui sont aujourd'hui privés de l'accompagnement dont ils ont besoin. Les emplois du temps sont chamboulés. A charge aux équipes enseignantes et aux AESH de s'adapter à cette pénurie de moyens. Certaines AESH prennent parfois plusieurs élèves à la fois sur le même créneau.

FO revendique l'abandon des PIALS et le retour à des notifications non plus mutualisées mais individualisées.

FO exige **qu'immédiatement les personnels AESH qui le souhaitent puissent travailler à temps plein** pour que cesse le scandale de ces temps partiels imposés. Par exemple, Il est absolument scandaleux que notamment des AESH-co en ULIS qui le souhaitent ne puissent pas travailler 24 h et subissent ce temps partiel imposé de 21 heures.

FO rappelle son opposition à la scolarisation par défaut dans les classes ordinaires, à l'inclusion systématique dans n'importe quelles conditions pour de sordides raisons économiques, FO revendique la création des structures spécialisées indispensables pour certains élèves et le recrutement d'AESH (avec un statut et un vrai salaire) à hauteur des notifications de la MDPH que le DASEN a l'obligation de respecter.

Pour conclure, tandis que nos collègues AESH réclament un vrai statut qui leur offrirait un déroulement de carrière, l'accès à une véritable formation, la possibilité de choisir leur affectation dans le cadre d'un mouvement, le Ministre Blanquer, dans le cadre de son « Grenelle », tente de détruire les garanties statutaires des enseignants et des administratifs.

**FO affirme une fois encore que défendre les revendications des AESH, c'est défendre les acquis de tous les personnels de l'Éducation nationale, et c'est ensemble, solidairement, dans l'unité syndicale, que nous devons développer le rapport de force pour la satisfaction de toutes nos revendications.**

Nous continuerons la mobilisation tant que les revendications ne seront pas toutes satisfaites.

## Prise de parole d'une collègue AESH, devant la Direction Académique

### PIAL (Pole Inclusif d'Accompagnement Localisé)

Projet  
Instable  
Des Accompagnants  
A l'École

Projet  
Irréaliste  
Appauvrit  
L'éducation

Pittoresque  
Invention  
Affaiblissant  
L'humanité



Tout d'abord je voudrais remercier les différents syndicats d'être à nos côtés, ce qui nous permet d'être là aujourd'hui. Merci également aux enseignants et aux personnels de l'éducation nationale de nous soutenir.

1°) Je veux bien sûr revenir sur ce sigle, ainsi que sur sa mise en place.

Il est bien connu que les têtes pensantes de l'Éducation Nationale ont dû se fatiguer un long moment pour mettre en place ce terme élogieux.

Si toutefois on peut appeler cela un terme élogieux... C'est une aberration !

La première grande mesure de l'Éducation Nationale pour les AESH est d'amener l'élève vers l'autonomie...

Encore faudrait-il qu'on nous en donne les moyens !!!

Comment travailler aujourd'hui quand on vous impose d'être avec 10/11/12 élèves.

Les élèves en situation de handicap sont déjà de par leur handicap dans la difficulté et les familles également, et l'EN augmente la difficulté en ne leur attribuant que 3/4 h une AESH, quand bien évidemment il y en a une !

Un élève en situation de handicap n'a malheureusement pas choisi son Handicap, il a besoin de calme, d'écoute de confiance, d'être rassuré.

Il a besoin de lien, de repère, il est important qu'il puisse déposer des mots de son handicap à une personne sur laquelle il va s'appuyer.

Ce n'est pas en le voyant 1 à 2 h par semaine que cela va se créer.

Il est donc impossible de continuer les PIAL car aujourd'hui aucune AESH n'est satisfaite de travailler dans ces conditions, de plus il n'y a aucun respect ni pour l'élève ni pour nous. Mis en place en 2019, les PIAL, sont amenés à se déployer et à se généraliser d'ici 2022, de quoi bouleverser le métier puisqu'un AESH ne sera plus affecté à un élève mais à un PIAL.

**CONSEQUENCE** : L'AESH pourra être envoyé(e) du jour au lendemain dans un nouvel établissement et s'occuper d'un nouvel élève sur ordre du coordinateur.

En clair, vous mettez en place quelque chose le lundi pour travailler avec un élève et le mardi vous pouvez recevoir un message pour dire qu'on a besoin de vous ailleurs. Quel enseignant accepterait cela ?

On ne se préoccupe pas de l'élève, ni de vous, tout est fait via les ordinateurs qui recensent les besoins d'accompagnement et les AESH disponibles.

Ces PIAL sont une machine à détruire et, en continuant ainsi, nous allons tout perdre.

2°) Alors qu'Emmanuel Macron et Jean Michel Blanquer promettent une école plus inclusive, nous les AESH sommes toujours aussi précarisés et malmenés.

Nous sommes obligés d'enchaîner un deuxième travail pour nous en sortir.

24 H / semaine 740 €

32h / semaine 1040 €

Nous restons les oubliés de l'EN mais le travail doit être fait.

Ce n'est plus envisageable de continuer ainsi, il est grand temps que ceux qui doivent prendre leurs responsabilités les prennent !

Il est inacceptable de nous traiter de la sorte, qui plus est avec un salaire de misère.

**L'École de la République est l'école de la réussite, donnez-nous les moyens d'y arriver.**



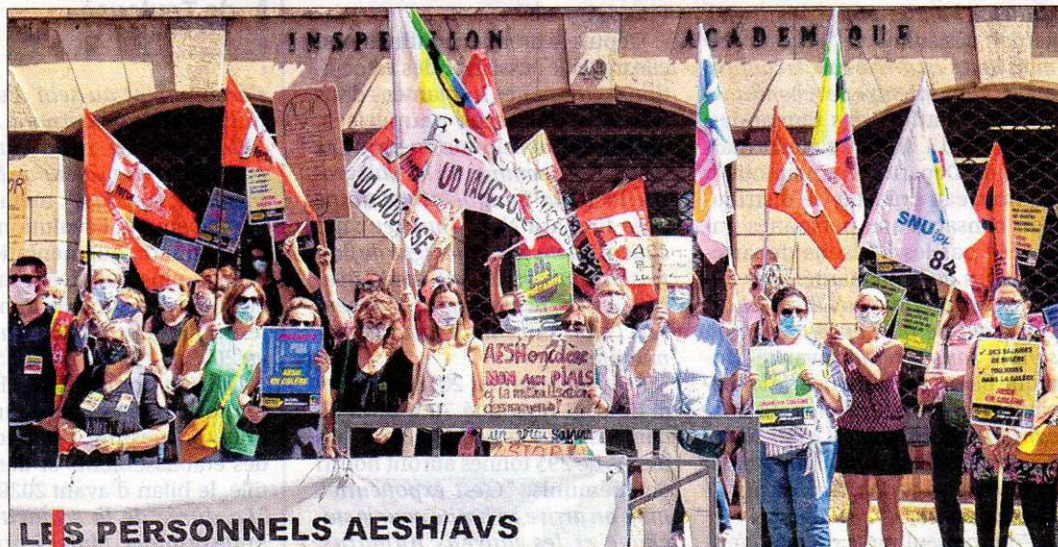
## Les accompagnants des élèves en situation de handicap réclament un vrai statut

Hier matin, comme leurs homologues en grève de toute la région, les accompagnants des élèves en situation de handicap (Acem) se sont rassemblés sur la place de l'Horloge à Avignon pour dénoncer des conditions de travail précaires et réclamer un statut digne de ce nom, ainsi

qu'un meilleur salaire, invoquant l'importance de leur travail auprès d'enfants qui, sans eux, seraient dans l'impossibilité d'avoir une vie scolaire et sociale.

Les manifestants, soutenus par plusieurs parents, ont par ailleurs alerté sur la dégradation

du système qui s'est accentuée depuis la création des "Pial" (pôles inclusifs d'accompagnement localisés). Le cortège d'une soixantaine de personnes a ensuite pris le chemin de l'Inspection académique pour porter leurs revendications auprès des instances départementales. **A.P.**



**LES PERSONNELS AESH/AVS**

Devant l'Inspection académique à Avignon hier, les accompagnants scolaires ont dénoncé le peu de cas qui est fait de leur fonction et des enfants dont ils s'occupent. /PHOTO A.P.

### COMPTE RENDU de l'audience du 3 juin à la Direction Académique

Pour l'administration : le Secrétaire Général, M. MASSENET, la chef de service du pôle SDEI (service de l'école inclusive), Mme SEARD.

FO rappelle que cette journée de grève est organisée à l'appel national de plusieurs fédérations et dans le Département de FO, FSU, CGT Educ' action, SUD éducation. FO rappelle les revendications de cette mobilisation : un statut, un vrai salaire, la fin des temps partiels subis, l'abandon des PIAL.

FO pose la question : qui peut vivre avec 800 ou 900 euros brut, payer son loyer se nourrir ?

FO dénonce le fait que les AESH ne perçoivent pas la prime informatique ni la prime éducation prioritaire (REP et REP+).

#### **Indemnité compensatrice CSG :**

Mme Séard confirme que normalement les avenants vont être envoyés dans le courant de la semaine prochaine. Le service interdépartemental pour ce qui est l'aspect financier basé à Gap a indiqué que cela sera versé sur la paye de juin. Le Secrétaire Général a indiqué qu'il y aurait un effet rétroactif de cette indemnité compensatrice (le rattrapage se ferait depuis la date d'arrêt de mise en paiement de cette indemnité CSG).

N'hésitez pas à contacter FO pour que nous vérifions

#### **AESH référentes :**

Il y a 4 AESH référentes (3 à temps complet 39h/hebdomadaire et une à 24h/hebdomadaire) qui sont rattachés au service de l'école inclusive. Elles ont un emploi du temps mixte : suivi d'élèves en situation de handicap/ intervention pour aider les nouvelles AESH et en septembre intervenir sur le terrain auprès des AESH.

Mme Séard a reconnu qu'il n'y avait pas eu d'appel à candidatures.

Ce qui est totalement contraire à la réglementation et à l'arrêté du 29 juillet 2020 relatif aux missions et aux conditions de désignation des AESH référentes.

## **Problème de reprise de l'ancienneté :**

Des AESH sont toujours à l'indice plancher malgré une ancienneté de 10 ans. Cette ancienneté n'a toujours pas été régularisée. Des dossiers sont en cours de traitement. N'hésitez pas à contacter FO si c'est votre cas pour vous aider dans vos démarches pour que votre ancienneté soit régularisée.

## **Les entretiens professionnels :**

L'entretien professionnel doit avoir lieu tous les 3 ans rappelle Mme Séard.

Dans le second degré, près de 140 entretiens professionnels ont pu être réalisés.

Le Secrétaire Général indique que dans le second degré c'est le chef d'établissement qui fait cet entretien et que dans le 1er degré c'est l'IEN. C'est la réglementation.

Mais pour lui, les Directeurs d'école devraient pouvoir évaluer les AESH.

La régularité des entretiens tous les 3 ans est plus difficile à mettre en place dans le 1er degré que dans le second degré.

FO a rappelé sa totale opposition à ce que les Directeurs d'école évaluent les AESH. Ce n'est pas leur rôle, c'est à l'IEN de le faire. FO a dénoncé le fait que l'avancement des AESH était lié à ces entretiens de carrière.

FO a revendiqué un avancement automatique dans les échelons.

## **PIAL**

Pour le Secrétaire Général, il y a beaucoup de « fantasmes sur les PIAL ». Il affirme que ce n'est pas une source d'économie. C'est un moyen plus efficace d'être réactif.

FO invite le Secrétaire Général à aller voir sur le terrain. Toutes les remontées sont négatives sur les PIAL. Il s'agit de réduire les moyens en les mutualisant sur le dos des élèves. Dans certains PIAL, une AESH doit gérer parfois 10 élèves et ne peut voir qu'une heure par semaine certains élèves en situation de handicap. Dans d'autres, il manque des heures pour l'accompagnement des élèves.

Le but du Ministère et du rectorat, c'est d'aller vers 80 % d'AESH mutualisée.

Le Secrétaire Général indique les PIAL permettent une adaptation au plus près du terrain « on va donner la main au plus près du terrain ».

FO dénonce le PIAL comme un nouvel outil d'explosion du cadre national de l'Education Nationale. Déjà, d'une commune à une autre ou d'un département à une autre, les PIAL peuvent regrouper une ou plusieurs écoles, être interdegré, voire avoir la taille d'une circonscription. Ils peuvent avoir des fonctionnements tout à fait différents.

A la rentrée 2021, le Secrétaire Général a indiqué que les PIAL seront généralisés et regrouperont plusieurs établissements. La carte des PIAL sera présentée au CTSD de fin juin.

Un avenant au contrat sera envoyé aux AESH ; soit l'AESH le signe, soit l'AESH refuse de le signer, et « le lien contractuel sera sur le point de se rompre ». Plus EXPLICITEMENT une procédure de licenciement pourra se mettre en place. Même si le Secrétaire Général indique que le but n'est pas de mettre en difficulté les AESH.

## **Alertez FO au moindre problème, pour vous conseiller et vous défendre en ce qui concerne les avenants (changement d'affectation dû à cet avenant, secteur trop grand à couvrir....)**

Nous rappelons que toute modification substantielle de votre contrat de travail (quotité de travail, changement de lieu de travail) doit vous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remis en mains propres contre décharge. Vous avez 1 mois pour faire connaître votre réponse. Une absence de réponse au bout d'un mois est considérée comme un refus.

Les représentants des fédérations FO, FSU, CGT éducation et SUD Education ont rappelé à M. Massenet et à Mme Séard cette réglementation que l'Administration est obligée de respecter. En effet, l'an dernier, la Direction Académique n'a pas respecté cette condition d'envoi d'un avenant pour faire changer certaines AESH d'affectation.

## **AESH co ULIS 1er degré**

A la revendication que les AESH-co en ULIS 1er degré puissent travailler 24h au lieu de 21h.

Le Secrétaire Général n'a pas d'explication pourquoi cela ne se fait pas.

Il va se renseigner si cela est possible réglementairement.

## **Temps de cantine**

Suite à un arrêt du conseil d'Etat, l'accompagnement des élèves sur la pause méridienne ne dépendra plus de l'Education Nationale mais des municipalités. Le suivi des élèves en situation de handicap dépendra donc des mairies. Les AESH devront signer un contrat avec la municipalité et auront un deuxième employeur.

## **Les jours de fractionnement :**

Les AESH ont droit à des jours de fractionnement. En effet, les AESH sont régis par un contrat de droit public et leurs jours de congés sont obligatoirement pris pendant les vacances scolaires.

Par conséquent pour une AESH à temps plein (1607h annuel), cela représente 2 jours de congés supplémentaires ou bien une vingtaine de minutes en moins de travail par semaine.



Le Secrétaire Général a indiqué qu'une note académique allait sortir sur les modalités de mise en place. Contacter FO pour tout renseignement sur ces jours fractionnés.

**FO a conclu en demandant au Secrétaire Général d'informer le DASEN, le Recteur et le Ministre que le combat et la mobilisation continueront tant que les revendications ne seront pas satisfaites.**

## Réunion d'information Syndicale FO Spéciale AESH

**Vendredi 25 juin de 14h à 17h**

à l'UD FO AVIGNON - 20 avenue Monclar

FO vous propose une réunion d'information syndicale ouverte à tous les AESH syndiqués ou non sur le temps de classe pour

- Vous informer de vos droits et répondre à toutes vos questions (contrat de travail, généralisation des PIAL, formation, rémunération...)
- Vous informer de la création d'une section AESH FO.
- Echanger sur la suite de la mobilisation du 3 juin dernier.

### 1. Est-ce un droit ?

Oui, les AESH ont droit à 3 demi-journées d'information syndicale par année scolaire. Une demi-journée peut se tenir sur le temps de travail.

### 2. Qui peut participer ?

Tous les personnels embauchés, quel que soit le type de contrat, ont le droit de participer à ces réunions.

### 3. Est-on payé ?

Oui ! Cette demi-journée n'est pas une grève. C'est une autorisation de droit. Elle est donc rémunérée.

### 4. Comment informer de mon absence ?

► Pour participer à une Réunion d'Information Syndicale (RIS), il vous suffit d'informer votre IEN par mail au moins 48h avant la date de la tenue de la RIS (cf. **modèle ci-dessous**, copier le corps du texte dans le mail).

Madame l'Inspectrice/Monsieur l'Inspecteur

Je vous informe que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par la FNEC FP FO 84 le 25 juin 2021, de 14 h à 17 h, à Avignon – 20 avenue Monclar

En conséquence, je ne serai pas en classe ce jour-là.

signature

*Merci de nous informer de votre participation et de diffuser cette information autour de vous.*

## Pour nous contacter

**Ecoles : SNUDI-FO Tél. : 04 90 86 65 80 mail : snudi.fo84@free.fr Site : <https://snudifo84.com/>**



**Notre syndicat et notre Fédération (la FNEC FP – FO) sont affiliés à la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière.**

La Confédération FO regroupe les salariés du public (administrations de l'État, hôpitaux et collectivités territoriales) et de toutes les branches du privé. 15 000 syndicats au plan national et 150 dans le Vaucluse réunissent fonctionnaires de toutes catégories, ouvriers, ingénieurs, employés et cadres. Chaque syndicat est entièrement souverain dans ses actions ; au plan national, il adhère à une Fédération professionnelle (Enseignement, Métallurgie, Chimie, etc.) et, au niveau départemental, à l'Union Départementale interprofessionnelle des syndicats.

L'ensemble des Fédérations et des Unions Départementales forme la Confédération qui a pour mission de représenter **tous les salariés**, de défendre les revendications qui leur sont communes (protection sociale, salaires, emploi, législation du travail, services publics, enseignement, formation professionnelle...).

***Le syndicalisme confédéré est la forme organisée de la solidarité entre tous les salariés du public et du privé, actifs, chômeurs et retraités.***

### **Demande d'informations / d'adhésion**

A retourner à : **SNUDI-FO BP 80010 84004 Avignon cedex 1**

Nom :

Prénom :

Je souhaite recevoir les informations syndicales

Mail :

@

Je demande à adhérer : 50 euros à l'ordre de SNUDI-FO 84

*L'adhésion syndicale vous rend membre de l'Association FO des consommateurs.*

*66 % de son montant (33 euros) donne droit à un crédit d'impôt ou vous sont remboursés par le Trésor public.*

École(s) – Commune(s) :

Adresse personnelle :

Code postal :

Tél.

Commune :

Mail :